

sujet de la demande du Japon en vue d'intensifier la chasse?

● (1140)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. Je ne puis le confirmer, mais je me renseignerai.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE— DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre provisoirement à la question que m'a posée plus tôt le chef de l'opposition. J'attirerais son attention sur une déclaration que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite à la Chambre en décembre et qui figure à la page 2428 du hansard. En parlant des garanties plus strictes en ce qui a trait à la vente à l'étranger d'installations et de matériaux nucléaires canadiens, mon collègue a dit:

Non seulement ces garanties obligatoires s'appliqueront-elles à toutes les ventes futures, mais le gouvernement a décidé de négocier des garanties additionnelles pour les contrats d'approvisionnement en uranium qui sont déjà approuvés. Les contrats déjà conclus et ceux qui seront signés prochainement pourront demeurer en vigueur au cours de la prochaine année civile pendant que de nouvelles garanties seront négociées.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre suppléant conviendra, j'en suis sûr, que cela ne répond pas à ma question. Peut-il déposer à la Chambre le texte des dispositions qui permettent de rouvrir le contrat avec l'Argentine ou plus exactement de négocier certaines garanties. Le premier ministre suppléant peut-il déposer ces renseignements afin que nous sachions si le gouvernement a pris des précautions lorsqu'il a négocié ses contrats en 1974?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le contrat a été négocié en 1973. Comme je l'ai dit à la Chambre, nous essayons maintenant de conclure des accords bilatéraux sur les mesures de précautions avec l'Argentine et c'est à cette condition que nous lui vendons nos réacteurs.

M. Stanfield: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le premier ministre suppléant va-t-il cesser de nous donner des réponses évasives et nous dire si le gouvernement est prêt à déposer les dispositions en question ou s'il admet qu'aucune disposition n'a été prise pour la négociation des garanties et que le gouvernement essaye de camoufler son impéritie?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que le gouvernement se montre très franc et honnête.

Une voix: Camouflage très franc.

M. Sharp: Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré le 20 décembre 1974 que nous resserriions nos garanties...

Une voix: Quelles sont-elles?

M. Sharp: ... et que tous les contrats en cours feraient l'objet de ces mêmes mesures. Le chef de l'opposition

Questions orales

désire-t-il que le gouvernement suive cette politique, oui ou non?

Une voix: Déposez les documents.

Une voix: Quels sont-ils?

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. J'ai de nouveau demandé au premier ministre suppléant s'il était prêt à déposer le texte des dispositions qui, prétend-il, faisaient partie du contrat négocié en 1973. Si je comprends bien, le premier ministre suppléant admet maintenant qu'il n'y avait pas de dispositions dans l'accord de 1973 à l'égard des précautions et que par la suite, en décembre 1974, le gouvernement s'est rendu compte de son imprudence et essaye de rouvrir ses contrats pour y inclure, mais un peu tard, les conditions qui auraient dû y figurer?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au député que le contrat de 1973 comportait les conditions alors en vigueur. Bien sûr, par la suite, le gouvernement a décidé de prendre des précautions plus importantes pour la vente de techniques ou de matériel pour l'utilisation de l'uranium. Comme l'a dit le premier ministre suppléant, nous négocions actuellement avec l'Argentine pour inclure dans le contrat des conditions plus sévères.

Une voix: Déposez-les.

* * *

LES PÊCHERIES

LA CHASSE À LA BALEINE—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION ADOPTÉE PAR LE CANADA DEVANT LA COMMISSION INTERNATIONALE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à celle qu'a posée le député d'Esquimalt-Saanich.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): La mienne aussi.

M. Brewin: En tout cas, j'ai la parole. J'aimerais attirer également l'attention du premier ministre suppléant. Des groupes de naturalistes canadiens ont exprimé à divers membres du gouvernement leur crainte que la délégation canadienne à la Commission internationale de la chasse à la baleine, réunie à Londres, n'adopte une position de compromis et n'appuie pas suffisamment les mesures tendant à la conservation de cette espèce en voie de disparition. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que lui-même ou un autre ministre compétent informera la Chambre de la position prise sur cette question par la délégation canadienne et des résultats de la réunion?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'accéder à cette requête. J'ignore si nous aurons le temps d'avoir un vrai débat sur cette question à la Chambre, mais je suis certain que le ministre compétent se fera un plaisir de fournir les renseignements disponibles.